

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure**

**Objet de la délibération :** Modifications, fermeture et ouvertures de postes.

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six septembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 20 septembre 2022.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :  
le 28 septembre 2022.

**Membres présents** : Jean-Pierre HOCQUET, Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Jean-Jacques CARILLON, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

**Procurations** : Bernard SALLIERES à Jonathan GREINER, Dominique MOUGENOT à Jean-Pierre HOCQUET et Nadine BERGER à Jean-Jacques CARILLON.

**Membres absents – excusés** : Aurélie SAUVAGEOT, Marie-Noëlle LOPEZ, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Nuno MADEIRA.

**Secrétaire de séance** : Marilyn PERNOT.

**Assistaient à la séance** : Vanessa CARRARA, Anne-Laure VERY.

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	<b><u>Résultat du vote :</u></b>
En exercice : 27	Votants : 22
Présents : 19	Pour : 22
Votants : 22	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 5	

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 025-212503676-20220926-2022\_09\_26\_02-DE





Ville de  
**Mandeuve**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Valentigney  
Commune de Mandeuve - 25350

## MODIFICATIONS, FERMETURE ET OUVERTURES DE POSTES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID : 025-212503676-20220926-2022\_09\_26\_02-DE

### MODIFICATION

➤ Le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent de la Médiathèque est à temps non complet 28 heures hebdomadaires.  
Au vu des besoins du service, il convient de le passer à temps complet et ce à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

### OUVERTURE

- Suite au recrutement d'un agent sur le poste de « Responsable des Affaires scolaires », il convient d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 26 septembre 2022 pour sa nomination.
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein du service comptabilité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Ces points ont fait l'objet d'une information lors du comité technique du 22 septembre dernier et ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de procéder aux modifications, aux ouvertures des postes telle qu'évoqué ci-dessus,
- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le  
ID : 025-212503676-20220926-2022\_09\_26\_02-DE



Pour extrait conforme  
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 27 septembre 2022

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID : 025-212503676-20220926-2022\_09\_26\_02-DE